

Chantal ROBIN-RODRIGO
Députée des Hautes-Pyrénées
Vice-Présidente du Conseil Général
Secrétaire Générale de l'ANEM

TARBES, le mercredi 12 octobre 2011

Monsieur Xavier BERTRAND
Ministre du Travail, de l'Emploi
Et de la Santé
127 rue de Grenelle
75007 PARIS

N/Réf. : CRR/IC/IP/5770

Objet : Hôpital Tarbes/Lourdes

Monsieur le Ministre,

Par deux précédents courriers, j'appelais votre attention sur le projet de création d'un pôle de santé public/privé à Tarbes, dossier qui suscite aujourd'hui beaucoup d'interrogations.

En effet, ce projet qui consiste à adosser une aile hospitalière aux cliniques de l'Ormeau et Ormeau-Pyrénées, pêche par l'absence de projet médical.

Aujourd'hui, personne n'est en mesure –y compris la parlementaire que je suis – de préciser sur quels domaines de partage, de coopération et de mutualisation s'appuiera le pôle de santé public et privé sur les plateaux techniques, la maternité, la cardiologie, la réanimation, les soins intensifs, la permanence des soins, la cancérologie, les prises en charge coûteuses, les prises en charge de patients bénéficiaires de la CMU...

Aujourd'hui, 104 médecins sur les 157 que comptent les hôpitaux de Tarbes et de Lourdes ont signé une pétition rendant publique leur position, notamment la confirmation qu'il n'y a pas de projet médical, et que la communauté médicale (les deux CME) n'a fait l'objet d'aucune concertation aussi bien à Lourdes qu'à Tarbes.

J'ajoute que ce projet est loin d'aboutir à un consensus, tant chez les élus, les parlementaires et les syndicats, ces derniers venant de m'exprimer leur opposition résolue à ce projet tel que présenté par l'ARS Midi-Pyrénées car il condamne à terme l'hôpital public de proximité. L'absence de débat transparent sur la répartition des activités entre hôpital public (lequel voit son offre de lits réduite de 40 % sans affecter celle du privé) et cliniques, la crainte que les activités les moins rentables se reportent sur le secteur public, la remise en cause du libre choix du patient, l'absence de visibilité financière (plan de financement, répartition des charges) et les contraintes domaniales et architecturales font que ce dossier inquiète aujourd'hui les élus, les syndicats, les médecins et la population haut-pyréenne.

J'ajoute également que ce projet vise à amputer l'hôpital de Lourdes - lequel doté de 342 lits dessert la zone de montagne et l'agglomération lourdaise - de sa maternité et de l'ensemble de sa chirurgie pour ne garder que 30 lits.

C'est pourquoi, je souhaiterais que vous m'accordiez une audience afin de vous exposer en détail ce dossier qui met à l'évidence l'hôpital public dans ce département en bien mauvaise posture.

Je demeure à votre entière disposition.

Dans l'attente,

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Chantal ROBIN-RODRIGO

2/2

Bureau Permanence

3, Passage Bruzaud-Grille - Résidence « Destenay » - 65000 TARBES
☎ : 05 62 56 32 32 – 📠 : 05 62 34 83 65 – ✉ : c.robin-rodrigo@wanadoo.fr
Blog : <http://chantalrobinrodrigo.hautetfort.com/>

Chantal ROBIN-RODRIGO
Députée des Hautes-Pyrénées
Vice-Présidente du Conseil Général
Secrétaire Générale de l'ANEM

TARBES, le mercredi 12 octobre 2011

Monsieur José NAVARRO
Secrétaire Adjoint de l'UD CGT 65
BOURSE DU TRAVAIL
Place des Droits de l'Homme
65000 TARBES

N/Réf. : CRR/IC/IP/5769

Objet : Hôpital Tarbes/Lourdes

Monsieur le Secrétaire adjoint,

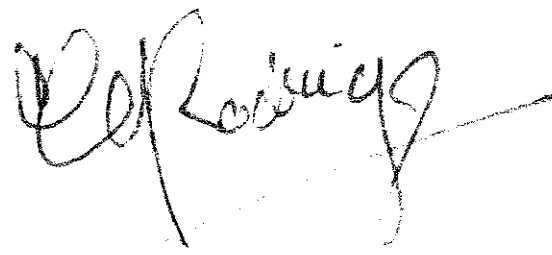
J'ai été ravie de vous recevoir avec Messieurs DUTREY et LAPEYRE et d'avoir pu échanger avec vous sur le dossier important du devenir de l'hôpital public dans notre département.

Comme convenu, je vous transmets copie du courrier que j'adresse au Ministre de la Santé, Xavier BERTRAND, et ne manquerai pas de vous tenir informé.

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre entière disposition,

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire adjoint, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

et cordialement



Chantal ROBIN-RODRIGO

P.J. : 1